

## Refusons les violences familiales

[-> Sortir rapidement du site](#)

[-> Effacer votre historique de navigation](#)

Tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son conjoint. La violence conjugale n'épargne aucun milieu social et pourtant elle reste taboue. En matière de violences commises au sein du couple, la législation française s'est enrichie au fil des années afin de garantir une meilleure prise en compte par la Justice de la gravité de ces faits. A ce titre, le Ministère de la Justice et des Libertés a impulsé une politique globale de lutte contre ces agissements visant à adapter la réponse pénale à la spécificité de cette délinquance, à renforcer la prévention de la récidive et à garantir une meilleure protection des victimes.

Ainsi, considérant que les violences conjugales ou familiales ne sont pas une fatalité, le Département de Seine Maritime pilote de la protection de l'enfance et de la protection sociale des adultes vulnérables s'attache à les rendre visibles localement pour mieux les combattre, défendre et protéger les victimes, prévenir l'atteinte à la dignité et au droit en réaffirmant les valeurs d'égalité entre homme et femme et de défense des plus fragiles. Un des autres principaux objectifs du Département est également de repositionner l'information et l'intervention des professionnels qui ne doivent pas être dépourvus de réponses adaptées.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre collaboratif déjà à l'œuvre dans la collectivité. Des échanges sur les pratiques professionnelles, volontairement pédagogiques, sont proposés avec pour finalité de sensibiliser le personnel d'accueil, des travailleurs sociaux, des référents, des techniciens, des cadres, des médecins, etc. et de conforter le(s) réseau(x) existant(s). Ce travail est mené en lien avec le plus grand nombre de partenaires institutionnels et/ou associatifs.



[Site internet Violences contre les femmes La loi vous protège](#)